

► Social

La grève des experts pourrait bloquer les tribunaux

Des experts hospitaliers qui interviennent devant les juridictions pénales sont en grève et la situation pourrait rapidement devenir intenable. Hier, pour la seconde fois, une affaire d'exhibitionniste a été renvoyée par le tribunal correctionnel parce que l'expertise psychiatrique manquait. Un décret du 30 décembre 2015, « pris sans contestation » selon les organisations professionnelles, oblige désormais *de facto* ces experts hospitaliers à prendre un statut au régime social indépendant et à faire les déclarations sociales qui vont avec. Cette contrainte nouvelle semble surtout poser des difficultés aux experts hospitaliers qui interviennent au pénal car les expertises ont un montant forfaitaire imposé et très réduit. La loi elle-même impose aux juges le recours de plus en plus fréquents aux expertises. Les expertises psychiatriques sont obligatoires pour la plupart des délits de nature sexuelle. Si cette grève continue, des phénomènes d'engorgement ou des classements de poursuites pourraient survenir à très brève échéance.